



HAL
open science

Quelle place pour les réseaux sociaux numériques dans la production et la circulation des discours de haine ?

Julien Longhi, Samuel Vernet

► **To cite this version:**

Julien Longhi, Samuel Vernet. Quelle place pour les réseaux sociaux numériques dans la production et la circulation des discours de haine ?. *Réseaux : communication, technologie, société*, 2023, N° 241 (5), pp.11-35. 10.3917/res.241.0011 . hal-04279581

HAL Id: hal-04279581

<https://hal.science/hal-04279581v1>

Submitted on 31 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Quelle place pour les réseaux sociaux numériques dans la production et la circulation des discours de haine ?

Julien Longhi, Samuel Vernet

DANS **RÉSEAUX** 2023/5 (N° 241), PAGES 11 À 35
ÉDITIONS **LA DÉCOUVERTE**

ISSN 0751-7971

ISBN 9782348079962

DOI 10.3917/res.241.0011

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-reseaux-2023-5-page-11.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

QUELLE PLACE POUR LES RÉSEAUX SOCIAUX NUMÉRIQUES DANS LA PRODUCTION ET LA CIRCULATION DES DISCOURS DE HAINE ?

Julien LONGHI
Samuel VERNET

RÉSUMÉ :

Les réseaux sociaux sont souvent associés à la propagation de discours de haine, suscitant des inquiétudes, voire des polémiques. Plusieurs législations nationales cherchent à encadrer ces plateformes et à responsabiliser les entreprises pour la modération des contenus. À l'échelle européenne, la prise en compte, voire la régulation, des discours de haine, est devenue un enjeu incontournable. Cependant, la définition même du « discours de haine » est complexe, contextuelle, ce qui rend son repérage, et à fortiori sa régulation, difficile. Dans ce numéro, des chercheurs des sciences humaines et sociales s'efforcent de mieux comprendre cette notion, notamment dans le contexte numérique. À travers une diversité d'approches, et selon une perspective interdisciplinaire, ce numéro ambitionne d'apporter des clés de compréhension et d'analyse à ce sujet complexe et en constante évolution.

Mots-clés : discours de haine, haine en ligne, réseaux sociaux, violence verbale, polarisation, discours médiatique.

WHAT ROLE DO SOCIAL MEDIA PLAY IN THE PRODUCTION AND CIRCULATION OF HATE SPEECH?

ABSTRACT:

Social media are often associated with the propagation of hate speech, giving rise to concern and even controversy. Several national laws have been passed to regulate these platforms and to make the companies concerned responsible for moderating content. At European level, the consideration and even regulation of hate speech has become a key issue. However, the very definition of 'hate speech' is complex and contextual, making it difficult to identify and therefore to regulate. In this issue, social science researchers seek to further the understanding of this concept, particularly in the digital context. Through a variety of approaches and from an interdisciplinary perspective, this issue aims to provide keys to understanding and analysing this complex and constantly evolving subject.

Keywords: hate speech, hate online, social media, verbal violence, polarization, media discourse.

En France, le 27 juin 2023, un policier abat un jeune homme au volant de sa voiture. Les policiers rapportent qu'il s'agissait d'un refus d'obtempérer mettant en danger la vie des agents et que c'est un cas de légitime défense. Mais la scène a été filmée ; les vidéos contredisent en tout point la version policière. Le soir, des révoltes urbaines éclatent à Nanterre et se propagent les nuits suivantes dans la France entière, de Paris à Cayenne, en passant par Montargis, Grenoble ou Marseille¹.

Quelques jours plus tard, le 30 juin, le président de la République, Emmanuel Macron, réagit. Après avoir accusé les jeunes de « vivre dans la vraie vie les jeux vidéo qui les intoxiquent », il explique que « les plateformes et les réseaux sociaux jouent un rôle considérable dans les mouvements des derniers jours ». Et il ajoute : « Nous avons vu sur plusieurs d'entre elles, Snapchat, TikTok et plusieurs autres, à la fois l'organisation de rassemblements violents se faire, mais une forme de mimétisme de la violence². » Il appellera ensuite à travailler avec les plateformes pour bloquer la publication de certains contenus et dévoiler aux autorités de l'État l'identité des auteurs. Le 1^{er} juillet, c'est le premier secrétaire du Parti communiste français, Fabien Roussel qui, sur un plateau de télévision, surenchérit : « [Les réseaux sociaux] on les coupe quand c'est chaud dans le pays. Je préfère l'état d'urgence sur les réseaux sociaux que sur les populations³. » Le parti présidentiel est à l'unisson ; le 4 juillet, Emmanuel Macron reprend l'idée de couper l'accès aux réseaux sociaux numériques ; le 10 juillet, Thierry

1. Ce texte s'inscrit dans les travaux du groupe de recherche international Draine, Haine et rupture sociale : discours et performativité, qui travaille à l'étude du discours de haine et de ses caractéristiques spécifiques.

2. <https://www.youtube.com/watch?v=tYegFqTdezg> (consulté le 13 juillet 2023).

3. <https://www.youtube.com/watch?v=DYMiIYZFbrw> (consulté le 13 juillet 2023).

Breton, commissaire européen au Marché intérieur de l'Union européenne et proche d'Emmanuel Macron, annonce l'application d'une loi européenne à compter du 25 août 2023 ; il dit : « lorsqu'il y aura des contenus haineux, des contenus qui appellent par exemple à la révolte, qui appellent également à tuer ou à brûler des voitures, [les plateformes en ligne] auront l'obligation dans l'instant de les effacer. Si elles ne le font pas, elles seront immédiatement sanctionnées⁴. »

UN ENJEU DE RÉGULATION À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

À l'heure où nous écrivons ces lignes, ce n'est que le dernier avatar en date de la mise en débat politique des réseaux sociaux numériques (désormais « RSN ») pour leur rôle dans ce que nous pourrions appeler « la polarisation idéologique » du débat public. Cette notion est débattue depuis les années 1990, notamment dans les sciences politiques états-uniennes (DiMaggio, Evans et Brison, 1996 ; Morris et Abrams, 2008). Elle désigne le fait que les acteurs d'un champ donné s'éloignent d'hypothétiques positions consensuelles pour se diriger vers des positions radicales. On a pu également parler de « radicalisation » (Lorenzi Bailly et Moïse, 2023, p. 9-14), une fois ce terme débarrassé de son acception unique liée au terrorisme. Voilà quelques années maintenant que les RSN sont au cœur du débat public et des enjeux de régulation de la parole violente ; d'ailleurs, c'est parallèlement que la notion de « discours de haine » a émergé publiquement. Face à l'extension des RSN et de leur influence sur le débat médiatique et politique, et face à ce qui est perçu par les gouvernements européens comme une expansion des contenus haineux, tous tentent plus ou moins de légiférer sur le sujet dans deux directions complémentaires : l'injonction légale faite aux plateformes à modérer elles-mêmes les messages et l'engagement de poursuites judiciaires à l'encontre des auteurs.

4. https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/adolescent-tue-par-un-policier-a-nanterre/video-emeutes-non-les-reseaux-sociaux-n-ont-pas-fait-assez-pendant-ce-moment-declare-sur-franceinfo-thierry-breton-commissaire-europeen_5941784.html (consulté le 13 juillet 2023).

L'idée que la diffusion des contenus haineux serait favorisée par les RSN, voire qu'elle leur serait en partie imputable est très répandue – elle sera discutée dans ce numéro. De nombreuses organisations internationales la mentionnent et lancent de grands programmes de lutte. L'UNESCO écrit ainsi que « les discours de haine progressent à travers le monde, relayés plus rapidement et plus loin que jamais par les réseaux sociaux »⁵ ; l'ONU écrit que l'ampleur et l'impact de la haine « sont aujourd'hui amplifiés par les nouvelles technologies de communication »⁶ ; quant au Conseil de l'Europe, il constate que « ces dernières années, la haine s'est de plus en plus répandue par internet » (2022, p. 16). Les législations nationales tissent également ce lien entre haine et RSN. En Allemagne, par exemple, la loi dite « NetzDG »⁷ de 2017, est une des premières à prétendre encadrer la parole en ligne en faisant porter sur les plateformes la responsabilité de sanctionner dans les 24h les propos considérés comme illicites au regard de la loi allemande. Autre exemple, en France, en 2019, la députée du parti présidentiel Laetitia Avia est porteuse d'un projet de loi « visant à lutter contre la haine sur internet ». Dans son avant-propos, le texte mentionne que « nul ne peut contester une exacerbation des discours de haine dans notre société » et que « sur internet, ce phénomène est décuplé par la libération d'une parole haineuse décomplexée, car trop souvent tolérée sous l'artifice du virtuel » (PL 1785, 2019, p. 4)⁸. Dans ce numéro, d'autres cas seront mentionnés.

POUR LES SCIENCES HUMAINES, UN DÉFI DE TAILLE

Les sciences humaines se sont logiquement emparées de cette notion pour en étudier les fondements théoriques ou l'application pratique – par un mouvement circulaire, elles ont de ce fait contribué à la

5. <https://www.unesco.org/fr/countering-hate-speech> (consulté le 24 juillet 2023).

6. <https://www.un.org/fr/hate-speech> (consulté le 24 juillet 2023).

7. Pour *Netzwerkdurchsetzungsgesetz*, loi d'application du droit aux réseaux sociaux (pour plus de détails, voir Badouard, 2021).

8. Ironie de l'histoire, Mme Laetitia Avia est condamnée en première instance le 4 juillet 2023 pour harcèlement moral à 6 mois de prison avec sursis et deux ans d'inéligibilité.

légitimer. Mais qu'entend-on au juste par « discours de haine » ? Ce numéro entend précisément apporter sa pierre à ce vaste débat ; nous pouvons cependant poser d'ores et déjà quelques balises. À commencer par le fait qu'aucune définition consensuelle n'existe (Gagliardone *et al.*, 2015, p. 7), ce qui n'est pas rare dans le cas de notions venues de la société au sens général du terme et non forgées directement au sein d'un champ scientifique. En effet, la notion de discours de haine est fondamentalement axiologique, elle n'est pas neutre : il s'agit d'une qualification péjorative. Quand la recherche se penche sur cet objet, elle a souvent pour but d'identifier des récurrences, des modèles et, *in fine*, de mieux circonscrire et réguler ce type de discours ; or ce qui est labellisé comme « discours de haine » n'est pas n'importe quel ensemble idéologique. Au contraire, certaines violences verbales peuvent tout à fait être tolérées, voire même encouragées – à l'image du mouvement #PunchaNazi sur les RSN aux États-Unis en 2017⁹. Donc, ce qui est étiqueté comme du discours de haine est ce que nous, chercheurs, chercheuses, instances de financement de la recherche et institutions, considérons comme idéologiquement mauvais. C'est dire à quel point cette notion peut être contextuelle (Pohjonen et Udupa, 2017). Et de fait, le « discours de haine » a posé tant de questions épistémologiques, théoriques, méthodologiques et politiques à la recherche qu'une série de concepts voisins sont utilisés (dénigrement, discrimination, mépris, violence verbale, offense, harcèlement, trolling, *online abuse*, *online vitriol*, discours extrême, etc.), parfois en cooccurrence. Cette abondante terminologie est également fonction, au-delà des auteurs et des traditions disciplinaires, de la nature des travaux et des données sur laquelle elle est élaborée. Ainsi, dans le *large inventaire Hate Speech Dataset Catalogue*¹⁰ on trouve des recherches qui s'intéressent à la fois à la caractérisation des thématiques haineuses (race, religion, origine), au degré de haine, aux cibles de la haine, etc. Machado, Linardi et Longhi (2023), proposent une synthèse de différents projets de recherche et

9. « Is it O.K. to punch a Nazi? » se demande L. Stack pour le *New York Times* en janvier 2017. En ligne : <https://www.nytimes.com/2017/01/21/us/politics/richard-spencer-punched-attack.html> (consulté le 28 juillet 2023).

10. <https://hatespeechdata.com/> (consulté le 28 juillet 2023).

parlent de discours socialement inacceptables (Socially Unacceptable Discourse) ; ils analysent les étiquettes utilisées par différents projets pour caractériser ces discours (par exemple, « toxic », « abusive », « agressive », « hate », « offensive », « threat »)¹¹. Cette pluralité de concepts, parfois utilisés de manière équivalente ou proche selon les données sur lesquelles les chercheurs travaillent (tweets, sites d'informations, messages issus de communautés spécifiques), montre la nécessité d'un travail à la fois méthodologique, conceptuel et analytique sur la haine en ligne. Et si cela a pu susciter des critiques, à l'image de Reiners et Schemer qui parlent de « cacophonie de concepts » (2020, p. 531), cela témoigne du travail d'« affinage scientifique » en cours.

On le voit, cette notion est difficile à saisir et ne peut être opérationnalisée qu'en fonction d'objectifs clairs et en posant des limites strictes à un cadre de recherche, au sein d'une discipline donnée. Pour le sujet qui nous occupe, c'est-à-dire le discours de haine dans sa dimension numérique, les travaux de plusieurs disciplines sont à considérer. Du fait de l'enjeu de régulation développé plus haut, le droit est un des champs disciplinaires intéressés à la chose (Girard, 2014), notamment parce que sa régulation menace la liberté d'expression (Hare et Weinstein, 2009), droit fondateur des démocraties mais variable suivant les traditions juridictionnelles (Zoller, 2008). Faute d'une définition suffisamment opérationnelle, des juristes rappellent qu'il incombe aux juges d'apprécier ce qui constitue des discours haineux (Sauteraud, 2020) et observent que l'émergence de la notion de discours de haine dans la sphère juridique est symbolique d'un changement dans le droit qui tend à prendre de plus en plus en compte la dignité des personnes victimes et minorisées, au-delà des seuls abus ou incitations au crime (Waldron, 2012 ; Calvès, 2015).

L'analyse des discours de haine, notamment en lien avec leur détection, a connu un intérêt certain dans la communauté des sciences de la donnée et de l'informatique, entretenant des affinités avec la linguistique de corpus et le traitement automatique des langues naturelles. Ces

11. « Toxique », « injurieux », « agressif », « haineux », « offensant », « menaçant ».

disciplines ont développé des modèles d'annotation et des algorithmes de détection d'abord basés sur des approches lexicales, avant d'intégrer de plus en plus de paramètres linguistiques (Schmidt et Wiegand, 2017 ; Fortuna et Nunes, 2018). Des approches qui ont pu être critiquées pour leur difficulté à saisir la polysémie, la dissimulation, l'humour, etc. (Cécillon *et al.*, 2021) et leur propension à l'essentialisation du fait d'une catégorisation binaire acceptable / non acceptable, discours de haine vs non-discours de haine (Ullmann et Tomalin, 2019, p. 72). Des travaux en sciences de l'information et de la communication ont tenté d'apporter des réponses à ces problèmes¹², et ont notamment permis de développer une approche actancielle. Il s'agit d'identifier dans ces discours de haine « un ensemble d'actants, humains et non humains : migrants bien sûr, mais aussi acteurs politiques, médiatiques, économiques, religieux, institutionnels, acteurs de la société civile, entités abstraites comme la démocratie, etc. » (Monnier et Boursier, 2022, p. 5). La structure du récit, et les entités qui y prennent part, sont donc l'objet principal de l'étude, là où les formes linguistiques seraient peut-être davantage prises en compte dans des approches discursives.

C'est ce que le groupe de recherche Draine¹³ a tenté de faire. Ancré en analyse de discours, le groupe s'est constitué en décembre 2016 pour étudier ce type de discours de haine dans ses différents aspects et supports, en cerner les aspects théoriques et le fonctionnement discursif et idéologique (Lorenzi Bailly et Moïse, 2021). Il a tenté de définir ce qui pouvait constituer le discours de haine en termes d'actes de langage et a cerné trois critères : le recours à des émotions négatives, le recours à des attaques disqualifiantes et l'usage de procédés d'essentialisation de l'autre, ramené à des critères identitaires figés et stéréotypés (Lorenzi Bailly et Moïse, 2023). Ceci correspond à ce que le groupe appelle un discours de haine « direct » ; celui-ci laisse des traces visibles et

12. Voir par exemple, les travaux menés par A. Monnier et ses équipes, dans le cadre d'un projet intitulé « Migration et discours haineux dans les réseaux sociaux ». En ligne : <https://factuel.univ-lorraine.fr/node/21804>, (consulté le 28 juillet 2023).

13. Pour plus d'informations, voir le site officiel du groupe : <https://groupedraine.github.io/> (consulté le 1^{er} septembre 2023).

analysables dans le discours. Mais, conscient qu'une large partie du spectre lui échappe, le groupe Draine a tenté de cerner, dans un numéro entier de la revue *Semen* coordonné par F. Baider et M. Constantinou, sous le terme « discours de haine dissimulé » (2019), les formes plus subtiles, ambiguës et camouflées de discours de haine.

La haine en ligne

Le groupe Draine a organisé en mai 2022, à l'Université Paris Cité, un colloque international intitulé « Discours de haine, approches plurielles. Débats, enjeux et controverses », dont ce numéro est une prolongation. C'est dans ce contexte que nous avons proposé de coordonner un numéro se concentrant sur les aspects numériques du discours de haine.

En 2021, un numéro de la revue *Mots*, dirigé par A. Monnier, A. Seoane, N. Hubé et P. Leroux, portait sur le discours de haine dans les réseaux socionumériques et ambitionnait de mettre en évidence « la frontière poreuse entre univers en ligne et univers hors ligne » (2021, p. 9). Partant du même principe que les environnements *on-* et *offline* ne forment qu'un seul espace socio-technolangagier, comme le qualifie M.-A. Paveau (2019), nous proposons, dans ce numéro, de travailler dans deux directions qui serviront de fil rouge. La première est d'explorer la place du numérique dans la production et la diffusion de discours de haine. S'il est un lieu commun quasi universel dans le débat public, c'est que les RSN seraient un espace où la haine prolifère et qui verrait naître puis se répandre le discours de haine ; cela contribuerait à une polarisation extrême des discours tenus en ligne et à l'idée que les citoyens seraient, sur ces supports, enfermés dans des bulles idéologiques (Pariser, 2011 – une idée nuancée depuis, voir par ex. Boyadjian, 2020) ; enfin, le débat public, au sens général du terme, serait influencé, voire pollué, par ce qui se passe en ligne. Les articles rassemblés ici ont l'intérêt commun de nuancer ces visions. La lecture de ce numéro permettra d'observer que, certes, les RSN ne sont ni sans importance ni sans influence dans la production et la diffusion de discours de haine – ils en sont même un rouage essentiel ; mais que, souvent, ils servent

de caisse de résonance à des polémiques nées ailleurs – dans la presse généraliste, par exemple, ou dans la communication de telle ou telle personnalité politique cherchant à faire un coup médiatique. En outre, dans ce numéro, il sera montré que ce qui peut être perçu comme la prolifération d'un discours de haine sur les RSN n'est pas toujours analysé comme tel par les utilisateurs des plateformes eux-mêmes, et que nous sommes donc en présence d'un espace qui est régi par ses propres normes sociales, et que celles-ci peuvent être en décalage avec les espaces traditionnels du débat public. Ce qui nous mène au deuxième fil rouge du numéro : quelles sont les spécificités du discours de haine en ligne ? Plusieurs articles s'attaquent à cette difficile question et montrent tout à la fois que les définitions actuelles du discours de haine sont encore lacunaires et que la frontière est poreuse avec d'autres genres de discours. Finalement, les articles montrent bien les intérêts et les inconvénients d'une telle notion et les problèmes de son opérativité lorsqu'elle est appliquée à des corpus de discours numériques – les auteurs et autrices montrent, à tout prendre, que le champ des discours de haine en ligne est encore à étudier.

Avant de passer à la présentation des articles de ce numéro, un mot plus général. Les recherches sur le discours de haine semblent enseigner la nécessité d'approches pluridisciplinaires (que l'on retrouve dans notre dossier), tel que cela est décrit par Sulc et Pahor de Maiti (2020). Mais pour être fructueuse, cette pluridisciplinarité ne peut pas faire l'économie d'une conceptualisation à la fois minutieuse, mais aussi transférable d'un domaine à l'autre, des différentes dimensions de l'objet étudié. Notre dossier, en ce qu'il croise les sciences du langage, les sciences de l'information et de la communication, la sociologie, le droit, notamment, entend donc s'intégrer dans ce mouvement à la fois de clarification, mais aussi de complexification, de l'analyse des discours de haine. Des travaux en cours, menés notamment dans le cadre du projet Horizon Europe ARENAS¹⁴ ont pour objectif la caractérisation et l'analyse des discours extrémistes. Or l'extrémisme (qu'il soit politique, religieux, thématique) entretient des rapports variés et étroits avec la manifestation

14. Voir <https://arenasproject.eu/> (consulté le 28 juillet 2023).

des discours de haine. La pluridisciplinarité doit donc également s'accompagner d'une distinction fine entre les domaines d'analyse et doit s'incarner dans un dialogue entre les protagonistes de tels travaux, afin de mieux définir le contour des objets de chaque type de discours.

Pour une saisie pluridisciplinaire de la haine en ligne : croisements méthodologiques et complémentarités analytiques

Ce dossier est composé de cinq articles, qui abordent diversement la problématique de la haine en ligne, tout en manifestant des convergences et complémentarités fortes : « La fabrique discursive de la haine » d'Émilie Martini et Olivier Voirol ; « La violence verbale dans un forum de discussion pour les 18-25 ans : comment les jeunes jugent-ils les messages ? » de Nadia Gauducheau et Michel Marcoccia ; « Des discours de haine au cœur du débat public. La contribution des médias à la circulation des polémiques de *Valeurs actuelles* » d'Alan Ouakrat ; « De la presse parisienne à la fachosphère : genèse et diffusion du terme "islamo-gauchisme" dans l'espace public » de Nikos Smyrniotis et Pierre Ratinaud ; et « L'opérationnalisation des discours de haine à l'échelle de la communauté : un plan de lutte contre les discours de haine » de Chris Demaske. Ainsi, le numéro s'ouvre sur un article qui contextualise bien le dossier, en orientant la problématisation vers la dimension discursive. L'article suivant traite d'enjeux de définition et de catégorisation de discours haineux, en relation avec la catégorie de l'impolitesse. Les liens avec les discours médiatiques sont ensuite travaillés dans les deux articles qui suivent, et montrent la porosité des discours numériques avec d'autres instances de production des discours, invitant ainsi à une compréhension plus large, voire plus complexe, des discours de haine en ligne. Enfin, le dernier article, ancré dans le contexte étatsunien, ambitionne de proposer un « plan de lutte contre les discours de haine », à partir de réflexions sur la modération et la régulation des discours haineux en ligne.

Plus précisément, l'article intitulé « La fabrique discursive de la haine » d'Émilie Martini et Olivier Voirol explore la manière dont les discours

de haine sont construits et les enjeux politiques qui en découlent. Les auteurs soulignent que la modération et la régulation, qu'elles soient effectuées par des modérateurs réels ou par des outils de filtrage numérique, sont souvent considérées comme la solution idéale pour lutter contre la prolifération de ces discours. Cependant, ils affirment que cette approche néglige un aspect important de la réflexion et de la recherche sur les discours de haine : leur processus de constitution et leur « fabrique » discursive. Les auteurs proposent une analyse qui examine les liens entre discours et affects, ainsi que les enjeux politiques associés à ces discours. Ils affirment que les discours de haine sont des transformations d'affects pré-langagiers modulés par des stratégies discursives et fixés sur un objet cible. Alors que les affects sont diffus et indéterminés, la haine est dirigée vers quelque chose de spécifique et a donc un objet. Pour étudier les discours de haine, les auteurs s'appuient sur une méthode d'analyse inspirée des travaux de Leo Löwenthal et Norbert Guterman, qu'ils actualisent et complexifient en prenant en compte les recherches actuelles sur les publics affectifs du numérique et les configurations discursives des affects. Le texte présente également une analyse des procédés de fabrication des discours de haine à partir d'un corpus de discours politiques d'agitateurs d'extrême droite actifs sur internet. Les auteurs identifient trois opérations distinctes utilisées dans ces discours : l'excitation des affects, leur détournement et l'évitement du monde objectif. La première opération consiste à exciter les affects, non pas à les rejeter ou les transfigurer, mais à les intensifier. Ensuite, les discours de haine détournent les affects en les dirigeant vers des cibles subjectives, des figures considérées comme responsables de tous les maux. Cette canalisation des affects permet de centrer la haine sur des objets spécifiques, associés à des qualités négatives et des actions blâmables. Enfin, les discours de haine évitent de traiter des aspects concrets du monde objectif. En détournant les affects vers des cibles subjectives, ces discours négligent systématiquement les questions liées à l'état du monde matériel. Cela entraîne une désaffection du monde, alors même que les affects négatifs proviennent de l'expérience des conditions objectives de la réalité sociale et politique. Les auteurs soulignent que la modération et la régulation des discours de

haine en ligne ne suffisent pas à résoudre le problème. Ils affirment qu'il est nécessaire de promouvoir une éducation à la sensibilité publique et de renforcer une culture politique d'enquête et d'agir démocratique. Ils mettent également en avant l'importance d'une politique axée sur le monde objectif et ses problématiques sociales, plutôt que de se concentrer uniquement sur les individus, les groupes sociaux ou les attitudes. Selon les auteurs, une réponse effective à la haine nécessite une approche sociale et matérialiste encourageant l'engagement démocratique et prenant soin de l'espace public.

L'article « La violence verbale dans un forum de discussion pour les 18-25 ans : comment les jeunes jugent-ils les messages ? » de Nadia Gauducheau et Michel Marcoccia étudie la violence verbale dans la communication numérique, en se concentrant sur les jugements des jeunes internautes. L'étude utilise deux approches différentes, discursive et psycho-sociale, pour explorer la façon dont les jeunes perçoivent la violence verbale en ligne. Un corpus de messages d'un forum francophone connu pour son agressivité a été analysé, et un groupe d'étudiants a rempli un questionnaire pour évaluer un échantillon de messages du forum. Les résultats de l'étude mettent en évidence l'importance des normes locales dans l'évaluation de la violence verbale, de l'impolitesse et des discours haineux contenus dans les messages. Les messages considérés comme violents d'un point de vue normatif ne sont pas forcément perçus comme tels par les jeunes. De plus, l'étude indique des différences dans la perception de la violence verbale en ligne selon le genre et la connaissance du forum. Dans le domaine de l'analyse pragmatique des discours, la violence des échanges en ligne est souvent abordée en relation avec la politesse. Plusieurs études ont utilisé les théories de la politesse pour analyser l'hostilité et la violence dans les communications numériques. Ces études soulignent l'interdépendance entre les aspects liés aux médias et aux utilisateurs, ainsi que la relation entre la politesse des échanges et la construction identitaire et communautaire. L'étude révèle que la violence, l'impolitesse et les discours haineux ne posent pas nécessairement de problème sur le forum étudié. La majorité des messages ne suscitent pas de réaction de condamnation

ou de rappel à l'ordre. Cependant, il existe des rappels à l'ordre liés à d'autres normes, telles que la qualité de l'information. Les résultats montrent la variabilité des perceptions des normes et des attentes de comportement comme poli, impoli, agressif, haineux, etc. Certains messages conventionnellement violents ne sont pas perçus comme tels par les jeunes utilisateurs du forum. L'analyse du forum révèle que les normes de communication sont construites dans le discours en cours et peuvent différer selon les communautés. Ce qui peut être perçu comme violent par des non-membres d'une communauté peut être considéré comme acceptable par les membres eux-mêmes, notamment lorsque cela est humoristique. Cependant, la spécificité de ce forum limite la portée générale de l'analyse, car il s'éloigne des conventions sociales et politiques courantes, en incluant la violence, la vulgarité, le racisme, l'homophobie et d'autres formes de discours haineux. Ainsi, cette étude met en évidence l'importance des normes locales et de la perception subjective dans l'évaluation de la violence verbale en ligne. Les résultats soulignent la nécessité de prendre en compte le contexte spécifique et les normes communautaires pour comprendre et interpréter les échanges violents dans les forums de discussion en ligne.

L'article « Des discours de haine au cœur du débat public. La contribution des médias à la circulation des polémiques de *Valeurs actuelles* » d'Alan Ouakrat examine la contribution des médias à la diffusion des discours de haine dans l'espace public, en se basant sur l'étude de deux polémiques initiées par le magazine *Valeurs actuelles*. L'article analyse la participation des principaux médias, tels que la presse, la télévision, la radio et les tweets les plus partagés, ainsi que les réactions politiques suscitées par ces polémiques. L'étude vise à comprendre les mécanismes de circulation et de mise en visibilité de ces polémiques, en se concentrant sur les médias traditionnels et numériques. L'auteur souligne que la focalisation excessive sur le rôle potentiellement néfaste des discours de haine en ligne a occulté l'existence et la propagation de tels discours par les principaux médias. L'article met en lumière le rôle de *Valeurs actuelles* en tant que producteur légitime de discours de haine, malgré les condamnations pénales. Les polémiques créées

par le magazine peuvent être assimilées à des discours de haine qui entravent, ou polarisent, le débat public. L'analyse comparative des deux polémiques permet de comprendre les mécanismes de circulation et de visibilité différenciés. L'étude examine les effets transversaux, les phénomènes de redondance et de circularité entre les différents médias et plateformes. L'enquête porte sur six quotidiens de la presse nationale, ainsi que sur les émissions audiovisuelles et les tweets les plus partagés. Les données permettent d'observer les logiques de médiatisation de ces polémiques, tant du point de vue temporel que de la circulation des intervenants d'un média à l'autre. L'auteur souligne que certains comptes Twitter les plus visibles dans la discussion sur ces polémiques sont ceux qui ont le plus grand nombre de followers et de retweets. Les comptes sont regroupés en quatre catégories : utilisateurs grand public (UGC), médias, personnalités politiques et agrégateurs. Les médias et les personnalités politiques ont tendance à promouvoir leurs propres contenus, tandis que les comptes UGC et les agrégateurs pointent vers des contenus produits par d'autres. Les médias utilisent également les réseaux sociaux pour relancer les polémiques et mobiliser leurs soutiens. L'interconnexion entre les médias traditionnels et numériques permet d'observer comment les médias utilisent les contenus produits par leurs confrères et reflètent la position des invités qui ne s'expriment pas directement à l'antenne. L'étude se penche également sur les tweets les plus retweetés dans l'échantillon, provenant notamment d'émissions audiovisuelles où des intervenants expriment leurs opinions sur les polémiques. En conclusion, l'article met en évidence les mécanismes de circulation et de visibilité des polémiques initiées par *Valeurs actuelles*, ainsi que leur impact sur le débat public. L'étude souligne l'importance des médias traditionnels et numériques dans la propagation des discours de haine et la polarisation du débat public, notamment en faveur des thématiques de l'extrême droite.

Dans « De la presse parisienne à la fachosphère : genèse et diffusion du terme “islamo-gauchisme” dans l'espace public », Nikos Smyrniaios et Pierre Ratinaud examinent l'évolution et la diffusion du terme « islamo-gauchisme » dans l'espace public. Les auteurs soulignent que

l'étude des discours de haine a souvent mis l'accent sur le rôle des réseaux sociaux en ligne, mais que les concepts et les idées circulent d'abord dans le monde intellectuel, politique et médiatique avant d'être repris en ligne. Le terme « islamo-gauchisme » est apparu au début des années 2000 et a connu une attention médiatique croissante en France entre 2020 et 2021. Il est utilisé pour disqualifier une partie du spectre politique et des élites en les associant à l'islamisme. Les auteurs soulignent qu'une fracture semble s'être créée entre les universitaires et chercheurs, qui s'expriment sur la base de leur expérience et de leurs connaissances scientifiques, et une opinion publique influencée par le traitement médiatique de la question. L'inscription du terme « islamo-gauchisme » dans le débat public en ligne et l'intérêt suscité sont directement liés aux déclarations des membres du gouvernement et à leur traitement médiatique massif. Les médias jouent un rôle important dans la hiérarchisation des problèmes publics et l'agenda de l'actualité. Les auteurs suggèrent que l'inscription du terme dans l'agenda public et sa reprise par les médias ont contribué à la génération et à la légitimation d'un discours pouvant s'apparenter à un discours de haine en ligne. L'article propose une analyse diachronique de l'évolution du terme « islamo-gauchisme » sur une longue période. Les auteurs ont utilisé un corpus d'articles de presse et de tweets contenant le terme et ont réalisé une analyse textométrique pour identifier les différentes thématiques associées au terme. Ils ont également effectué une analyse qualitative du contenu des articles pour comprendre le contexte politique et journalistique de l'usage du terme. Enfin, une analyse des réseaux Twitter a permis d'identifier les différents groupes qui ont utilisé le terme et les thématiques les plus mobilisées par chacun d'entre eux. Les auteurs soulignent que l'usage de l'expression « islamo-gauchisme » s'est progressivement élargi pour cibler des membres de l'élite intellectuelle, tels que des universitaires, des politiciens et des journalistes. Ils notent que l'usage de ce terme s'inscrit dans les stratégies discursives employées par le camp illibéral pour attaquer et diviser la gauche, en articulant des voix « respectables » issues de l'intelligentsia et de la presse avec des discours haineux exprimés sur les réseaux sociaux. En conclusion, l'article met en évidence la genèse et la diffusion du terme

« islamo-gauchisme » dans l'espace public, soulignant l'importance des médias et des déclarations politiques dans cette dynamique. Il montre comment ce terme a été utilisé pour disqualifier certains acteurs politiques et intellectuels, tout en mettant en lumière les stratégies discursives employées pour attaquer et diviser la gauche.

Enfin, l'article de Chris Demaske, intitulé « L'opérationnalisation des discours de haine à l'échelle de la communauté : un plan de lutte contre les discours de haine », propose un plan de lutte contre les discours de haine, en prenant en compte les diverses approches juridiques existantes et les besoins spécifiques de chaque communauté. En effet, alors que les débats sur la restriction des discours de haine ont gagné en intensité ces dernières années, passant d'une approche américaine axée sur la protection de la liberté d'expression à une approche européenne plus restrictive, il devient essentiel pour l'auteur de trouver des solutions efficaces. Le Premier Amendement de la Constitution américaine limite considérablement les possibilités de lutte contre les discours de haine aux États-Unis. Cependant, l'approche américaine de protection de toutes les formes d'expression, y compris les discours de haine, perd du terrain par rapport au modèle européen plus modéré et contextualisé. Sur le plan international et régional, les lois encadrant les incitations à la haine sont souvent floues et compliquées, avec des dispositions spécifiques propres à chaque pays. Le plan d'action proposé par l'auteur consiste en plusieurs étapes. Tout d'abord, il est essentiel de définir clairement ce qu'est un discours de haine. Ensuite, chaque communauté doit identifier son problème spécifique en évaluant les préjudices causés par ces discours, en tenant compte des besoins culturels et politiques du groupe concerné. La troisième étape vise à examiner les lois, règlements ou politiques déjà en place afin de déterminer leur efficacité dans la lutte contre les discours de haine. La quatrième étape invite à évaluer les normes juridiques et culturelles existantes pour trouver un équilibre entre la prise en charge des problèmes spécifiques et le respect de ces normes. Les cinquième, sixième et septième étapes consistent à explorer les options et les capacités de mise en œuvre des lois ou politiques les plus efficaces pour lutter contre les discours de haine, en tenant

compte du cadre juridique et des normes culturelles propres à chaque communauté. Ce plan d'action fournit aux communautés une approche personnalisée et progressive pour lutter contre les discours de haine et atténuer leur impact. Plutôt que de proposer une solution unique, l'article encourage à adopter une approche adaptée aux besoins spécifiques de chaque communauté, tout en respectant les engagements en faveur de la liberté d'expression.

CONTEXTUALISATION, COMPLEXITÉ DES FACTEURS ET DIVERSIFICATION DES NIVEAUX D'APPRÉHENSION

Ce numéro associe à l'analyse du langage (envisagée d'une manière diversifiée, allant de l'analyse du discours aux sciences de la communication) des recherches en sociologie et en droit, qui prennent en compte le matériau langagier du point de vue de ses conditions de production ou de réception ; d'un autre côté donc, ils apportent chacun à leur façon une réponse aux problématiques générales posées par ce numéro. Il a pour ambition d'apporter plusieurs pierres à l'étude du discours de haine en général – et dans sa dimension numérique en particulier, concernant les processus de constitution du discours de haine, ses modes de circulation et ses modalités de réception. Cette pluridisciplinarité qui caractérise le numéro en fait en outre un objet original dans le paysage scientifique récent et actuel : beaucoup des travaux précédemment cités, ou des travaux et projets en cours, se déroulent dans des contextes disciplinaires assez restreints, ce qui a eu pour corollaire un approfondissement croissant des connaissances sur le sujet. En proposant ici un croisement, voire un dialogue, entre différentes strates de la haine en ligne, nous entendons valoriser également la complexité du phénomène étudié, et mettre en évidence les apports possibles aux limites des recherches actuelles.

Ainsi, la contribution d'Émilie Martini et Olivier Voirol montre que le processus de constitution des discours de haine est fondamentalement politique, et se situe presque en amont de la problématisation initiale de ce numéro. En identifiant trois opérations distinctes caractérisant le

discours de haine, nommément, l'excitation des affects, leur détournement et l'évitement du monde objectif, les auteurs analysent les liens entre discours et affects et rappellent que la fabrique discursive du discours de haine repose sur des enjeux politiques forts. Dès lors, se concentrer sur la modération et l'endiguement juridique n'est peut-être pas le moyen le plus efficace de limiter leur production.

Cette remise en question de certaines évidences à propos des discours de haine est prolongée dans le texte d'Alan Ouakrat, qui vient questionner le rôle réel des réseaux sociaux numériques dans la diffusion de discours de haine. Ce dernier montre que les médias dits « traditionnels », c'est-à-dire en l'occurrence, la presse papier, contribue plus souvent qu'à son tour à la mise en visibilité et la légitimation de discours de haine. Il plaide alors pour une prise en compte de l'interconnexion entre les différents médias et plateformes. Nikos Smyrnaiois et Pierre Ratinaud vont dans le même sens. En remontant l'itinéraire du terme « islamo-gauchisme » dans l'espace discursif public, ils montrent que ce sont bien les personnalités politiques elles-mêmes qui sont à l'origine de son succès. Dans un second temps, les médias traditionnels, qui jouent un rôle clé dans la hiérarchisation des problèmes publics, fonctionnent comme une chambre d'écho massive impulsant la diffusion de discours haineux. Ainsi, ce numéro fournit également des résultats originaux, qui permettent de mieux comprendre les relations qu'entretiennent les discours de haine en ligne avec le traitement de l'information médiatique hors ligne. Les organes de presse, selon leur positionnement ou le traitement d'événements, sont des acteurs dans la construction ou la reprise de discours de haine, et dans des processus de polarisation ou de clivages de l'opinion publique.

Il est cependant difficile de mesurer comment est perçu le discours de haine. L'étude de Nadia Gauducheau et Michel Marcocchia est éclairante en ce sens, car elle met en évidence l'importance des normes locales dans l'évaluation de la violence verbale en ligne. L'article montre que les discours considérés comme violents d'un point de vue normatif peuvent ne pas être perçus comme tels. Et cela soulève des questions profondes : à force d'exposition, existe-t-il une forme d'accoutumance au discours

de haine, ou est-ce une mithridatisation ? D'une certaine manière, le texte de Chris Demaske propose une réponse : il s'agit selon elle de lutter contre le discours de haine en prenant en compte les approches juridiques existantes et les besoins spécifiques de chaque communauté. Plutôt que de proposer une solution unique, l'article encourage à adopter une approche adaptée aux réalités culturelles et politiques de chaque groupe concerné. Et il vient finalement rappeler, à l'instar de l'ensemble des contributions à ce numéro, l'extrême dépendance de la notion de discours de haine au contexte sociopolitique.

En Varia dans ce dossier un premier article de Georges Macaire Eyenga sur la technicisation des registres de vote et participation matérielle au Cameroun puis un second de Cécile Thomé qui présente les applications de suivi du cycle menstruel, leur genèse ainsi que leurs usages contemporains.

RÉFÉRENCES

- BADOUARD R. (2021), Modérer la parole sur les réseaux sociaux. Politiques des plateformes et régulation des contenus, *Réseaux*, n° 225, p. 87-120.
- BAIDER F., CONSTANTINO M. (dir.) (2019), Discours de haine dissimulée, discours alternatifs et contre-discours, *Semen*, n° 47. [En ligne] disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.4000/semen.12230> (consulté le 21/08/2023).
- BOYADJIAN J. (2020), Désinformation, non-information ou sur-information ? Les logiques d'exposition à l'actualité en milieux étudiants, *Réseaux*, n° 222, 2020/4, p. 21-52.
- CALVES G. (2015), Les discours de haine et les normes internationales, *Esprit*, n° 10, p. 56-66.
- CÉCILLON N., DUFOUR R., LABATUT V. (2021), Approche multimodale par plongements de texte et de graphes pour la détection de messages abusifs, *Revue TAL*, n° 62, 2021/2, p. 13-38.
- Conseil de l'Europe (2022), *La lutte contre le discours de haine*, Strasbourg, Ateliers du Conseil de l'Europe.
- DiMAGGIO P., EVANS J., BRISON B. (1996), Have Americans' Social Attitudes Become More Polarized?, *American Journal of Sociology*, vol. 102, 1996/3, p. 690-755.
- FORTUNA P., NUNES S. (2018), A survey on automatic detection of hate speech in Text, *ACM Computing Surveys*, n° 51, 2018/4, p. 1-30.
- GAGLIARDONE I., GAL D., ALVES T., MARTINEZ G. (2015), « Combattre les discours de haine sur internet », *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO)*. [En ligne] disponible à l'adresse : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000234620> (consulté le 21/08/2023).
- GIRARD C. (2014), Le droit et la haine : liberté d'expression et « discours de haine » en démocratie, *Raison publique*. [En ligne] disponible à l'adresse : <https://raison-publique.fr/735/> (consulté le 21/08/2023).
- HARE I., WEINSTEIN J. (dir.) (2009), *Extreme Speech and Democracy*, Oxford, Oxford University Press.
- LORENZI BAILLY N., MOÏSE C. (dir.) (2021), *La haine en discours*, Paris, Le Bord de l'eau.
- LORENZI BAILLY N., MOÏSE C. (dir.) (2023), *Discours de haine et de radicalisation. Les notions clés*, Lyon, ENS Lyon.
- MACHADO B., LINARDI M., LONGHI J. (2023 à paraître), Studying Socially Unacceptable Discourse Classification (SUD) through different eyes: "Are we on the

same page?”, *Proceedings of the 10th International Conference on CMC and Social Media Corpora for the Humanities 2023*.

MONNIER A., SEOANE A., HUBÉ N., LEROUX P. (dir.) (2021), Discours de haine dans les réseaux sociaux numériques, *Mots. Les langages du politique*, n° 125 [En ligne] disponible à l’adresse : <http://journals.openedition.org/mots/27808> (consulté le 21/08/2023).

MONNIER A., BOURSIER A. (2022), La structure actancielle des discours de haine dans les plateformes participatives en ligne, *Cahiers de narratologie*, n° 42, [En ligne] disponible à l’adresse : <http://journals.openedition.org/narratologie/13848> (consulté le 21/08/2023).

MORRIS P. F., ABRAMS S. J. (2008), Political Polarization in the American Public, *Annual Review of Political Science*, n° 11, 2008/1, p. 563-588.

PARISER E. (2011), *The Filter Bubble: What the Internet Is Hiding from You*, New York, Penguin Press.

PAVEAU M.-A. (2019), Introduction. Écrire, parler, communiquer en ligne : nos vies sociolangagières connectées, *Langage et société*, n° 167, p. 9-28.

PL 1785 (2019), *Proposition de loi visant à lutter contre la haine sur internet*, Assemblée nationale française, 15^e législature.

POHJONEN M., UDUPA S. (2017), Extreme Speech Online: An Anthropological Critique of Hate Speech Debates, *International Journal of Communication*, n° 11, p. 1173-1191.

REINERS L., SCHEMER C. (2020), A Feature-Based Approach to Assess Hate Speech in User Comments, *Questions de communication*, n° 38, [En ligne] disponible à l’adresse : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/24808> (consulté le 21/08/2023).

SAUTERAUD A.-M. (2020), Lutte contre la haine en ligne : le rôle du juge ?, *Légipresse*, n° 63, p. 37-41.

SCHMIDT A., WIEGAND M. (2017), A survey on hate speech detection using natural language processing, *Proceedings of the Fifth International Workshop on Natural Language Processing for Social Media*, p. 1-10.

STACK L. (2017), Attack on Alt-Right Leader Has Internet Asking: Is it O.K. to Punch a Nazi?, *The New York Times*, 21 janvier.

SULC A., PAHOR DE MAITI K. (2020), No room for hate: What research about hate speech taught us about collaboration?, *TwinTalks@DH/DHN*, p. 132-143.

ULLMANN S., TOMALIN M. (2019), Quarantining online hate speech: technical and ethical perspectives, *Ethics and Information Technology*, n° 22, p. 69-80.

WALDRON J. (2012), *The Harm in Hate Speech*, Cambridge, Mass., Harvard University Press.

ZOLLER E. (2008), Propos introductifs. La liberté d'expression, « bien précieux » en Europe, « bien sacré » aux États-Unis ?, in E. ZOLLER (dir.), *La liberté d'expression aux États-Unis et en Europe*, Paris, Dalloz.